



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 mars 2020 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile, BICHET Monique et Ms. LETHIER Daniel et CUENOT Eric

Procurations: de M. LETHIER Daniel à M. PARRA Miguel
de M. CUENOT Eric à Mme RICARD Edwige

Secrétaire : Mme SEYER Séverine

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 6 mars 2020;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 13 mars 2020, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 19 février 2020**
2. **Finances : Budgets annexes : Forêt / Murs Nus**
 - Vote du budget primitif 2020
3. **Budget principal : vote du taux des deux taxes**
4. **Finances : budget principal**
 - Vote du budget primitif 2020
5. **FRANCAS : budget animation enfance – périscolaire 2020**
6. **Association de sous-officiers du Doubs : tarif de location de la salle des fêtes.**
7. **Cession d'un ordinateur à une élue sortante.**
8. **Informations diverses :**
 - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
 - ✓ Bilan de la collecte de la ligue contre le cancer

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 19 février 2020

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mercredi 19 février 2020. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Finances : budgets annexes

2.1. Budget Forêt

2.1.1. Vote du budget primitif 2020

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget Forêt dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	28 094.30	22 510.00
Résultat 2019 reporté	0.00	5 584.30
Total de la section de fonctionnement :	28 094.30	28 094.30
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	29 170.00	57 378.25
Résultat 2019 reporté	30 647.53	0.00
Reste à réaliser 2019	5 471.23	7 910.51
Total de la section d'investissement :	65 288.76	65 288.76

Madame la Receveuse Municipale est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

2.2. Budget Murs Nus

2.2.1. Vote du budget primitif 2020

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget Murs Nus dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	46 720.85	33 800.00
Résultat 2019 reporté	0.00	12 920.85
Total de la section de fonctionnement :	46 720.85	46 720.85
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	11 000.00	16 688.08
Résultat 2019 reporté	5 688.08	0.00
Reste à réaliser 2019	0.00	0.00
Total de la section d'investissement :	16 688.08	16 688.08

Madame la Receveuse Municipale est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

3. Budget principal : vote du taux des deux taxes

La réforme fiscale nationale visant à supprimer la taxe d'habitation a des conséquences sur le budget communal 2020. En effet, cette année, les délibérations de vote des taux 2020 ne concernent que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. En 2020, la commune percevra encore le produit de la taxe d'habitation mais son taux est gelé au niveau de celui de 2019.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'à l'issue de la réunion de la commission des finances du 10 mars dernier, il a été décidé de proposer au Conseil Municipal de majorer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1.5 % et de majorer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 1.5 % et de les fixer comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 13.74

Taxe sur le foncier non bâti : 17.57

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, par 15 voix POUR et 1 voix CONTRE, de fixer la taxe sur le foncier bâti à 13.74 et de fixer, à l'unanimité, la taxe sur le foncier non bâti à 17.57 en 2020.

4. Finances : budget principal

4.1. Vote du budget primitif 2020

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget communal 2020 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	912 150.07	1 029 070.00
Résultat 2019 reporté	0.00	103 080.07
Total de la section de fonctionnement :	912 150.07	1 132 150.07
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	277 170.00	494 589.66
Résultat 2019 reporté	92 653.59	0,00
Reste à réaliser 2019	131 466.07	6 700.00
Total de la section d'investissement :	501 289.66	501 289.66

Madame la Receveuse Municipale est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

5. FRANCAS : budget animation enfance – périscolaire 2020

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel « Animation enfance – périscolaire 2020 » de l'association des FRANCAS du Doubs qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 207 861 €.

La participation communale s'élève à 77 534 €, subvention non déduite.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service de légalité de la Préfecture
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants liés à ce budget

6. Association des sous-officiers du Doubs : tarif de location de la salle des fêtes.

L'association des sous-officiers du Doubs organisera un repas pour ses adhérents le samedi 20 juin 2020 à la salle des fêtes de Mamirolle.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi, pour cette occasion, d'une demande de son Président, d'application d'un demi-tarif ou du tarif de location appliqué au 1^{er} cercle.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire application d'un demi-tarif de location, association du 1^{er} cercle, à l'association des sous-officiers du Doubs pour cette location.

7. Cession d'un ordinateur à une élue sortante

Afin de permettre à Madame Francine MARTIN, Adjointe au Maire sortante, de rédiger le bulletin d'information communal, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune a fait l'acquisition, en 2016, d'un ordinateur IMAC d'une valeur de 1995 € TTC.

Madame MARTIN Francine ayant exprimé le souhait de garder cet ordinateur, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de lui céder, à la fin de son mandat, cet ordinateur, pour un montant de 150 € net.

Cet ordinateur, ainsi conservé par Madame Francine MARTIN ne sera plus maintenu ou dépanné et sera sorti de l'inventaire de la collectivité.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 12 voix POUR et 3 abstentions de céder à Madame MARTIN Francine, Adjointe au Maire sortante, l'ordinateur mis à sa disposition par la commune pour l'élaboration du bulletin d'information communal, pour un montant de 150 € net.

Madame MARTIN Francine étant intéressée par cette affaire ne prend pas part au vote.

8. Informations diverses

8.1 Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décision de PC	SCI JT2L représenté par Messieurs LABORIE Loïc et TRONCIN Jérôme	Rue du Stade	Aménagement de 4 appartements dans une construction existante	Accordé le 03/03/2020
Dépôt de PC	SCI JT2L représenté par Messieurs LABORIE Loïc et TRONCIN Jérôme	Rue du Stade	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 84 m ²	
	SCI BERION Frères	ZA du Noret	Construction d'un dépôt - annexe	
Décision de DP	M. ROATTA Gilles	22 Rue de la Source	Construction d'une véranda de 18.07 m ² en façade Sud-Est	Accordé le 25/02/2020

	M. COPPOLA Ernest	6 Rue du Six septembre	Pose de baies vitrées pour fermer une terrasse existante et isolation extérieure façade côté rue	Accordé le 02/03/2020
	M. CUENOT Eric	27 A Rue du stade	Construction d'une piscine de 32 m ² et d'un local technique	Accordé le 05/03/2020
Dépôt de DP	M. COLBACH Thibaud	20 Grande Rue	Réfection de la toiture et pose d'un vélux – Création d'une pièce supplémentaire à l'étage	
	M. BERCOT Jacques	8 Rue du 6 septembre	Construction d'un carport	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demande de certificat d'urbanisme d'information	Maître Julie LOULIER	Section ZA n°211 (Vente AKTYA / SCI WJ)	ZA du Noret	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Décision de certificat d'urbanisme opérationnel	SCI des Capucines représentée par M. LE TALLEC Yves	Section AC n°21	Chemin des Pairies	Opération réalisable le 28/02/2020

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	Maître Julie LOULIER	Section ZA n°211 (Vente AKTYA / SCI WJ)	ZA du Noret	Adressé à la CU GBM pour suite à donner.

8.2. Bilan de la collecte de la Ligue contre le cancer

La collecte de dons sur la commune de Mamirolle a permis à la Ligue contre le cancer de récolter la somme de 2 405 €. Cet argent sera employé dans la région pour soutenir la recherche, accompagner les malades et procéder à des campagnes d'information et de prévention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

La secrétaire,

Séverine SEYER



Le Maire,

Daniel HUOT

